Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
jean-louis.allard@
pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 2100 / 2008
Conférant l'honorariat à Mme Michèle VERT-NIBET, ancien Maire de Le PERTHUS

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'article 2122-35 du code général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat aux anciens maires et adjoints ;

VU la lettre en date du 15 mai 2008 par laquelle M. Claude PICAS, Maire de Le Perthus, sollicite l'honorariat de Mme Michèle VERT-NIBET, ancien Maire de la commune de LE PERTHUS ;

CONSIDERANT que Mme VERT-NIBET remplit les conditions requises ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Madame Michèle VERT-NIBET, ancien Maire de la commune de LE PERTHUS, est nommée Maire honoraire.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Perpignan, le 28 MAI 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Bureau du Cabinet,

Jocelyne VAN ELVERDINGHE

LE PREFET,

Original signé

Hugues BOUSIGES